

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00220

SCISSION DES MARCHES DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Μ. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN. M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX. M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Mme Sylvie Luc FRANCOIS. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Raymond M. Christian Robert JOASSARD. JULIEN, M. KARULAK, Michel MAISONNETTE. M. Pascal MAJONCHI. M. Gérard Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU, M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160510-D20160022010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

SCISSION ET TRANSFERT DES MARCHES DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Saint-Etienne Métropole a évolué en Communauté Urbaine. Des compétences gérées jusqu'ici par la commune de Saint-Etienne le sont désormais par la Communauté Urbaine. A titre transitoire et pour permettre la mise en place administrative et technique de la nouvelle organisation de la Communauté Urbaine, une convention de gestion transitoire a été conclue jusqu'au 30 juin 2016.

A compter du 1^{er} juillet 2016, Saint-Etienne Métropole devra prendre la gestion pleine et entière des prérogatives administratives des compétences transférées. Parmi ces compétences, celles de la voirie et de l'eau potable requièrent l'usage de marchés publics de travaux, de maîtrise d'œuvre ou de services qui n'ont plus vocation à être gérés pleinement par la Ville de Saint-Etienne.

Compte tenu de la modification des statuts de Saint-Etienne Métropole, les compétences voirie et eau potable seront désormais gérées par la Communauté Urbaine. A ce titre, les marchés publics conclus par la Ville de Saint-Etienne dans ces domaines seront transférés intégralement lorsqu'ils sont mis en œuvre sur des espaces publics ou des équipements gérés par la Communauté Urbaine.

Cependant, dans le cas de marchés publics pouvant également s'exercer sur des espaces publics ne faisant pas l'objet du transfert, comme les parcs et jardins, les cours d'école ou les cimetières, une scission du marché doit se réaliser, permettant à chaque maître d'ouvrage de pouvoir poursuivre les prestations de ces marchés selon ses besoins.

A compter du 1^{er} juillet 2016, la gestion des marchés et le paiement des prestations correspondant aux marchés suivants seront effectués pour partie par la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole dont le siège est fixé 2, avenue Grüner – CS80257 – 42006 Saint Etienne Cedex 1 pour les prestations relevant de son domaine de gestion et pour partie par la Ville de Saint-Etienne Métropole dont le siège est fixé pour les prestations relevant de son domaine de gestion.

Ce changement concerne l'ensemble des marchés listés dans le tableau ci-dessous et s'opèrera par voie d'avenant de scission et de transfert entre les titulaires des marchés, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole :

TRAVAUX	NOM DES TITULAIRES ET DATES DE FIN DE MARCHE	NUMERO DE MARCHE
Travaux de voirie : petit entretien et travaux	ASTEN / COLAS 12/2016	2012-360

d'urgence		
Intervention sur le domaine public	Forezienne d'entreprises 12/2019	2016-028
Travaux d'espaces publics	Eurovia	2015-006
VRD (notamment pour		
proximité	12/2018	
quartiers)	NOM DEC TITUL AIDEC ET	NUMERO DE MARQUE
INGENIERIE	NOM DES TITULAIRES ET DATES DE FIN DE MARCHE	NUMERO DE MARCHE
Marché d'ingénierie et	Geotec	2013-602
d'assistance technique Lot 2 : études de	12/2017	
sol		
FOURNITURE	NOM DES TITULAIRES ET	NUMERO DE MARCHE
	DATES DE FIN DE MARCHE	
Approvisionnement en	Point P	2013-081
fourniture bâtiments lot 4 :	12/2016	
matériaux		
de construction		
Approvisionnement en	CIM Suchail	2013-086
fourniture bâtiments lot 9 : fixation	12/2016	
clouterie, visserie		
SERVICES	NOM DES TITULAIRES ET	NUMERO DE MARCHE
	DATES DE FIN DE MARCHE	
Diffusion de documents	ASTP	2015-286
d'information Lot 1 : diffusion	09/2019	
de		
documents en boîtes aux lettres et pare-brise		
ictics et pare-brise		

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la passation des avenants de scission précités,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les avenants correspondants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU